

Une tuilerie à Lavaux au XVIe siècle : (d'après les manaux des conseils de l'ancienne communauté de Vilette)

Autor(en): **Voruz, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande**

Band (Jahr): **2 (1903)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-237084>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UNE TUILERIE A LAVAUX AU XVI^e SIÈCLE

(D'après les manuaux des conseils de l'ancienne communauté de Villette.)



Le titre ci-dessus ne doit pas faire croire que le *Bulletin* veuille empiéter sur le domaine des périodiques consacrés à l'histoire, et il est bien entendu que c'est l'intérêt linguistique que nous avons en vue en insérant des articles du genre de celui de M. Voruz. Si l'on ne veut pas se contenter de connaître nos patois dans leur état actuel, mais chercher à étudier leur développement et à reconstituer leur histoire au cours des siècles, on devra bien vite se convaincre que les sources directes d'information, c'est-à-dire les textes patois, font presque complètement défaut. La littérature dialectale, bien maigre et chétive, n'est guère antérieure au XIX^e siècle. Les rares spécimens qui remontent jusqu'au XVII^e sont tout à fait isolés, et au delà du XVII^e siècle, c'est à peu près le néant. Dans ces conditions, à défaut de textes patois proprement dits, c'est dans le français provincial ou dans le latin barbare des documents que le philologue est obligé d'aller chercher les traces du langage indigène de jadis. Nos archives renferment en quantité des textes qui, tout en voulant être du français, fournissent cependant un appoint des plus précieux à l'histoire de nos idiomes locaux. Les anciens protocoles, les dépositions de témoins, les comptes, les inventaires, les règlements de métiers et autres pièces du même genre abondent souvent en termes techniques et en expressions du crû, qui nous révèlent, en même temps que le langage de l'époque, une foule de coutumes et d'usages disparus. *Le Glossaire des Patois* ne s'est imposé aucune limite chronologique et cherchera par conséquent à recueillir et à expliquer tous les mots qui ont appartenu à la langue du pays, quelle que soit leur date. Ces recherches sont le complément nécessaire de l'étude

des parlars actuels, qui en retirera le plus grand profit. L'histoire de certains mots s'éclaire d'un jour tout nouveau lorsqu'on étudie leur forme ou leur emploi dans les anciens textes, et pour les régions où le patois est à peu près éteint, c'est seulement en dépouillant consciencieusement les documents d'archives qu'on pourra arriver à reconstituer dans une certaine mesure l'ancien vocabulaire.

Une tâche aussi vaste réclame nécessairement le concours de nombreux travailleurs, et c'est avec reconnaissance que nous accueillerons toutes les contributions. Nous devons ajouter que, pour être utiles, ces travaux de dépouillement demandent beaucoup de soin et d'exactitude. La provenance des matériaux doit toujours être clairement indiquée et l'orthographe des originaux rigoureusement conservée, quelque bizarre ou absurde qu'elle puisse paraître.

Dans les extraits qui suivent, on a imprimé en italiques tous les mots intéressants dont on retrouve l'équivalent en patois, et les formes du parler actuel de Lavaux sont indiquées en note. Lorsque nous ne possédions pas la forme patoise, lorsque les mots n'existent plus ou qu'ils n'appartiennent pas à la langue populaire, on a fait usage de caractères espacés. La comparaison avec les parlars d'aujourd'hui d'autres régions permettra peut-être de préciser ou de rectifier les interprétations restées douteuses. Nous comptons sur les communications que nos lecteurs et nos correspondants voudront bien nous faire à ce sujet.

LA RÉDACTION.

Le lundi 15 avril 1560, le conseil de la commune de Villette décide d'élever une *thiolleyre*¹ sur les monts de Lavaux et fait venir maître Grilley, *thiolley*² à Baulmes, pour choisir l'emplacement le plus approprié et pour diriger la construction. Le conseil 'largit'³ le bois nécessaire : 5 pièces de *marrin*⁴

¹ tuilerie, patois actuel *tyòlarə*. — ² tuilier, pat. *tyòlā*. — ³ accorde. — ⁴ bois de charpente, pat. *marin*, d'où le verbe *marina*, couper du bois de charpente dans la forêt.

pour l'asle⁵, 4 douzaines de *lans*⁶ et deux de *cuegnis*⁷ pour la couverture. Les *chappuis*⁸ prêtent serment, sous obligation de tous leurs biens, d'ouvrer⁹ la *ramure*¹⁰ pour le prochain Carême. Les troncs non utilisables, les *buchielles*¹¹, *passels*¹² et *dex*¹³ devront se *monter*¹⁴. Le transport à partir de la forêt de Gourze sera fait en corvée par les communiers. Ceux qui n'ont pas de *chert*¹⁵ seront tenus d'aller 'encrosser le fert'¹⁶. Pour achever le bâtiment, il faudra encore de l'*enselle*¹⁷. Le tuilier fera les lattes et 'échellons'¹⁸ nécessaires; on lui fournira les 'essettes'¹⁹ pour 'essuyer sa besogne'²⁰, et des *mosnes*²¹ de bois ou de fer. La 'domiffication'²² sera à trois pans, avec cheminée dans la *ramure*¹⁰. Le manual mentionne encore comme se rapportant à la construction un *avantey*²³, des *pollens*²⁴, et des *lans*⁶ pour 'brier la terre'²⁵. Le conseil fournira des gens pour tirer la pierre, mais les murailles et le four se feront aux 'missions'²⁶ du tuilier. Les *grangiers*²⁷ donneront les *cherts*¹⁵ pour les char-

⁵ la halle, le corps du bâtiment. Cf. rue de l'Halle (Lausanne), Bois de l'Halle (Neuchâtel). — ⁶ planche, pat. *lan*. Dans les documents, le mot est très souvent écrit 'laon, lahon'. — ⁷ première planche d'un billon, pat. *kouèné, kouèni*; on a aussi la forme *kouèno*. Pour l'origine du mot, voir plus loin, p. 34. — ⁸ charpentier, pat. *tsapoué*. — ⁹ exécuter. — ¹⁰ charpente d'un bâtiment, pat. *ramura* ou *ramira*. — ¹¹ éclats de bois, copeaux, pat. *bàtsilyə*. — ¹² Les patois emploient aujourd'hui *pasi* avec le sens d' 'échelas'. Il faut probablement traduire ici par 'grosses branches, rondins.' — ¹³ branches vertes des sapins, pat. *dé*. — ¹⁴ mettre aux enchères, pat. *monta*. Dans le français régional, les enchères = 'les montes'. — ¹⁵ char, chariot, pat. *tsè*. — ¹⁶ mettre le sabot, enrayer (?). — ¹⁷ bardeaux, pat. *ansèla*. — ¹⁸ échelons (?). — ¹⁹ petits ais, planchettes. — ²⁰ faire sécher ses tuiles. Ce sens de 'essuyer' se retrouve dans beaucoup de patois. — ²¹ moules, pat. *mounò*. — ²² mode de construction. Mot savant. — ²³ avant-toit, pat. *avantā*. — ²⁴ On a aujourd'hui dans le français local 'poulain', pièce de bois armée d'un crochet de fer pour descendre les fardeaux d'un char. — ²⁵ broyer, pétrir la terre (?). — ²⁶ frais. — ²⁷ Auj. *grandzi* = 'fermier'.

rets²⁸. Le *tasche*²⁹ des murs échoit à Bidaux pour 22 sols la *theyse*³⁰. Les *tiolles*³¹ de la deuxième fournée seront employées à la couverture de la *thiolleyre*¹ en remplacement des *lans*⁶, qui serviront à une *tralaison*³². Le maréchal fera la 'fer-rure'³³, pour laquelle il recevra un *foux*³⁴. Chaque feu ou ménage de la paroisse subviendra aux frais par une 'giette'³⁵ d'un florin.

La *thiolleyre*¹ ne demeura pas longtemps en bon état : quatre ans après la construction, le *thiolley*² demande des ouvriers pour 'raccoustrer le raffort dedans la four-rure'³⁶, pour ranger la *ramure*¹⁰ de la 'fernasse'³⁷ et faire diverses autres réparations. Quelques années plus tard, le toit tombe en ruines ; des *chappuis*⁸ sont chargés d'y faire des *louvenos*³⁸. On emploie 2 1/2 milliers de *carrons*³⁹ pour refaire le four.

Autour du bâtiment, le tuilier avait la jouissance d'un *curtil*⁴⁰ clôturé d'*épondes*⁴¹, et d'une *oche*⁴². Il dispose aussi d'un *essert*⁴³ au *Devens*⁴⁴, d'une *moille*⁴⁵ pour le nourrissage de deux chevaux et du terrain qu'il peut 'esserper'⁴⁶ pour y planter des arbres. Il doit *descoppillier*⁴⁷ à l'entour de la maison, soigner les *delaises*⁴⁸, mener les *morsels de thiolle*⁴⁹

²⁸ charrois, pat. *tsarè*. — ²⁹ ouvrage entrepris pour un prix déterminé, pat. *tātsə*. — ³⁰ toise, pat. *tāza*. — ³¹ tuile, pat. *tyōla*. — ³² poutraison, plafond d'une chambre, pat. *traləzon*. — ³³ parties en fer du bâtiment. Les patois disent plutôt *fərminta*, fr. pop. 'fermente'. — ³⁴ hêtre, pat. *fə*. — ³⁵ imposition. — ³⁶ réparer la garniture du four. — ³⁷ fournaise (?). — ³⁸ couvercle mobile adapté aux cheminées, pat. *louvanò*. On trouve plus bas la mention de 'louvenoux pour pouvoir entrer', ce qui ne s'accorde guère avec le sens de 'couvercle de cheminée'. — ³⁹ briques. — ⁴⁰ jardin, pat. *kurti*. — ⁴¹ planches dressées dans le sens de la longueur, pat. *éponda*. — ⁴² chenevière ou jardin potager, pat. *outsə*. — ⁴³ terrain défriché, pat. *èsèr*. — ⁴⁴ Nom de lieu fréquent désignant la forêt communale, pat. *dəvin*. — ⁴⁵ pré marécageux, pat. *mòlyə*. — ⁴⁶ essarter, défricher. — ⁴⁷ débarrasser, enlever ce qui obstrue, pat. *dəkopəlyi*. — ⁴⁸ claie, porte à claire-voie à l'entrée des pâturages fermés, pat. *dələza*. — ⁴⁹ morceaux de tuile.

ou *mellions*⁵⁰ par les chemins et clore d'*ages*⁵¹ sa *tondiaz*⁵², de manière que les bêtes ne puissent y aller.

En 1583, il est question de *derrocher*⁵³ la *thiolleyre*¹. On se décida cependant à la conserver en la réparant : on fit des *louvenoux*³⁸ pour pouvoir entrer, une chambre sur le *poille*⁵⁴ et des *trablas*⁵⁵.

L'exploitation de la tuilerie semble avoir donné peu de satisfaction à la commune. En 1560, elle est amodiée moyennant 'fiance'⁵⁶ pour 9 ans à Gilliet. Celui-ci doit faire par ans 4 fournées de 4500 *thiolles*³¹, à répartir par les 'gouverneurs'⁵⁷ aux bourgeois, à l'exclusion des étrangers. Le prix du millier de *thiolles*³¹, tant plates que *copues*⁵⁸, *cornelz*⁵⁹, *carrons*³⁹, *planelles*⁶⁰, *chapperons*⁶¹, est fixé à 5 florins. Au bout de six ans, le tuilier devait recevoir un manteau et une paire de *chausses*⁶². Il lui était interdit de vendre ni *pasture*⁶³, ni *druge*⁶⁴, ni une *lottée*⁶⁵ de 'grulons'⁶⁶.

En 1562, plaintes générales : la tuile n'est pas de qualité, Gilliet dissipe le bois de sa *tondue*⁵² et en brûle de celui qui est propre à faire des *entres*⁶⁷ de roues. En outre, son fils a cueilli de l'*aglan*⁶⁸ en la Tilliaz et s'est moqué du *missellier*⁶⁹. Le tuilier est menacé d'être 'expelli'⁷⁰ et promet de s'amender.

En 1566 il a été remplacé, mais son successeur est convaincu d'avoir dérobé des tuiles et du bois à la commune. On ne veut plus d'un *larre*⁷¹ et il est renvoyé.

⁵⁰ débris, menus morceaux de pierre ou de matières analogues, pat. *malyon*. — ⁵¹ haie, pat. *adzə*. — ⁵² coin de bois nouvellement coupé, pat. *tondya*. — ⁵³ démolir, pat. *dèrotsi*. — ⁵⁴ chambre principale, chambre d'habitation, pat. *pālo*. — ⁵⁵ rayons, tablettes, pat. *trablyā*, fr. pop. 'tablard'. — ⁵⁶ caution. — ⁵⁷ membres de l'autorité communale. — ⁵⁸ tuiles rondes ordinaires. — ⁵⁹ tuiles faitières, pat. *krāné*. — ⁶⁰ briques rectangulaires plates servant surtout à recouvrir le fond des cuisines. — ⁶¹ tuiles massives pour le faite du toit. — ⁶² culottes, pat. *tsōsè*. — ⁶³ herbage, pat. *pātura*. — ⁶⁴ engrais, fumier, pat. *drudzə*. — ⁶⁵ hottée, pat. *lotāyə*. — ⁶⁶ (?) — ⁶⁷ jantes, pat. *intrò*. — ⁶⁸ gland, pat. *alyan*. — ⁶⁹ garde-champêtre, pat. *mèsèlyi*. — ⁷⁰ chassé. — ⁷¹ voleur, pat. *lārè*.

Le tuilier qui vient après lui est très pauvre. On lui fait don de *sablon*⁷² et le conseil lui accorde une aumône de 4 florins parce que son enfant s'est *rompu*⁷³ en coupant du bois. Il est aussi nommé garde de la forêt de Gourze et dénonce en cette qualité le 'challottiaux'⁷⁴ des Duboux, qui a pris des *rancs*⁷⁵, et des fagots et le garçon de noble Chalon, qui prenait du *cleyron*⁷⁶. Il gage aussi un *viouge*⁷⁷ au domestique de Jacques Richard, qui a été vu *chapplant*⁷⁸ un tronc de *cleron*⁷⁶. Comme tuilier, sa fabrication laisse à désirer ; il est accusé d'avoir voulu 'adviller'⁷⁹ la *thiolle*⁸¹ et deux 'idoynes'⁸⁰ sont chargés de le surveiller. Il n'est maintenu en fonctions qu'à condition d' 'hesmender'⁸¹ le dommage.

H. VORUZ.

⁷² sable, pat. *sabylon*. — ⁷³ fait une hernie, pat. *sè rontrə, rontu*. — ⁷⁴ (?) — ⁷⁵ grosse branche, rondin, pat. *ran*. — ⁷⁶ bois d'éclaircie, pat. *klyèron*. — ⁷⁷ serpe, patois *vyòdʒə*. — ⁷⁸ couper, mettre en petits morceaux, pat. *tsaplya*. — ⁷⁹ avilir, faire de qualité inférieure. — ⁸⁰ personnes expertes. — ⁸¹ amender, réparer.

L'AGGLUTINATION DE L'ARTICLE

DANS LES MOTS PATOIS



II

Nous arrivons aux cas moins nombreux où une partie seulement de l'article s'est détachée, pour se souder au substantif que cet article avait l'habitude de précéder. On peut distinguer quatre cas d'agglutination de ce genre :

1. *l'aglan*, « le gland, » où le singulier de l'article a été le point de départ ; 2. *l'écorne*, pour « la corne, » et 3. *le zoiseau*, pour « l'oiseau, » où le pluriel de l'article a produit l'agglutination ; enfin 4. *le nabit*, pour « l'habit, » où s'est ajouté l'élément consonantique de l'article indéfini.